

Conseil appuyé d'un nombre restreint de comités de spécialistes, dirige la mise à exécution des programmes. Le président du Conseil présente un rapport annuel au premier ministre de la province.

Conseil de recherches du Manitoba.—En 1963, le gouvernement du Manitoba instituait le Conseil de recherches du Manitoba qu'il rattachait au ministère de l'Industrie et du Commerce. La loi stipule que le Conseil possède le caractère d'un organisme du gouvernement provincial dont le financement se fait à même des crédits votés par la Législature provinciale. Toutefois, on prévoit, en certains cas, d'exiger des droits et des frais de service des sociétés et des particuliers qui font appel à ses services. Le Conseil se propose à la fois d'encourager et de poursuivre des travaux de recherches, et de mener des investigations scientifiques, dans les domaines de l'agriculture, des autres ressources naturelles et de l'industrie, et aussi de faire bénéficier l'économie du Manitoba du fruit des recherches faites ailleurs. Bien qu'il doive encourager la recherche pure, et même se livrer à ce travail, le Conseil se destine surtout et avant tout à promouvoir, dans la province, la recherche appliquée et l'utilisation commerciale d'idées, méthodes et techniques nouvelles. La prédominance des petites industries au Manitoba et l'aide qu'il leur faut pour s'assurer une productivité capable d'améliorer leur position concurrentielle sur les marchés intérieurs et extérieurs constituent la principale raison d'être technique du Conseil provincial de recherches.

Les travaux de l'organisme relèvent d'un groupe de sept personnes choisies parmi les représentants de l'industrie des ressources naturelles, du monde manufacturier et du monde ouvrier. Bien que le Conseil patronne un certain nombre de programmes de recherches portant sur l'utilisation industrielle des ressources naturelles de la province, on ne prévoit pas pour le moment la création de laboratoires permanents. Dans l'immédiat, le Conseil continuera d'appuyer les programmes de recherches orientés de façon spéciale vers les industries qui emploient les produits des ressources primaires de la province. Il s'emploie aussi à coordonner les travaux des organismes de recherches privés et publics qui existent déjà dans la province.

Les bureaux du Conseil sont situés dans l'édifice de l'Administration du gouvernement provincial (l'édifice Norquay), à Winnipeg.

Conseil de recherches de la Saskatchewan.—Ce Conseil a été créé en vertu d'une loi adoptée en 1947 par le gouvernement de la Saskatchewan. Il poursuit des recherches dans le domaine des sciences physiques, pures et appliquées, afin d'améliorer l'économie de la province. Son attention se porte donc surtout sur l'exploitation commerciale des ressources de la province et sur les côtés scientifiques du monde des affaires. Au début le Conseil ne disposait ni de personnel scientifique, ni de laboratoire. Son programme de recherches se poursuivait à l'Université de la Saskatchewan, grâce à des subventions accordées aux membres du personnel enseignant et à des bourses d'études remises à des diplômés. La loi de 1947, modifiée en 1954, accordait au Conseil le droit d'acquérir des biens, de recruter du personnel et d'assurer lui-même la gestion de ses finances. En 1957, les laboratoires étaient construits sur le terrain de l'université et ils ont été agrandis en 1963. Le présent programme de recherches s'intéresse davantage aux ressources hydrauliques et minérales, aux domaines de l'agriculture que n'étudient pas d'autres organismes, et à l'aide technique accordée à l'industrie. Un effectif permanent, qui compte présentement près de 60 personnes, exécute une grande partie du programme, mais quelques travaux de recherches du Conseil se font grâce à des subventions versées au personnel de l'Université. La Direction, —c'est-à-dire le Conseil lui-même,—se compose de représentants du gouvernement, de l'industrie et de l'Université nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.